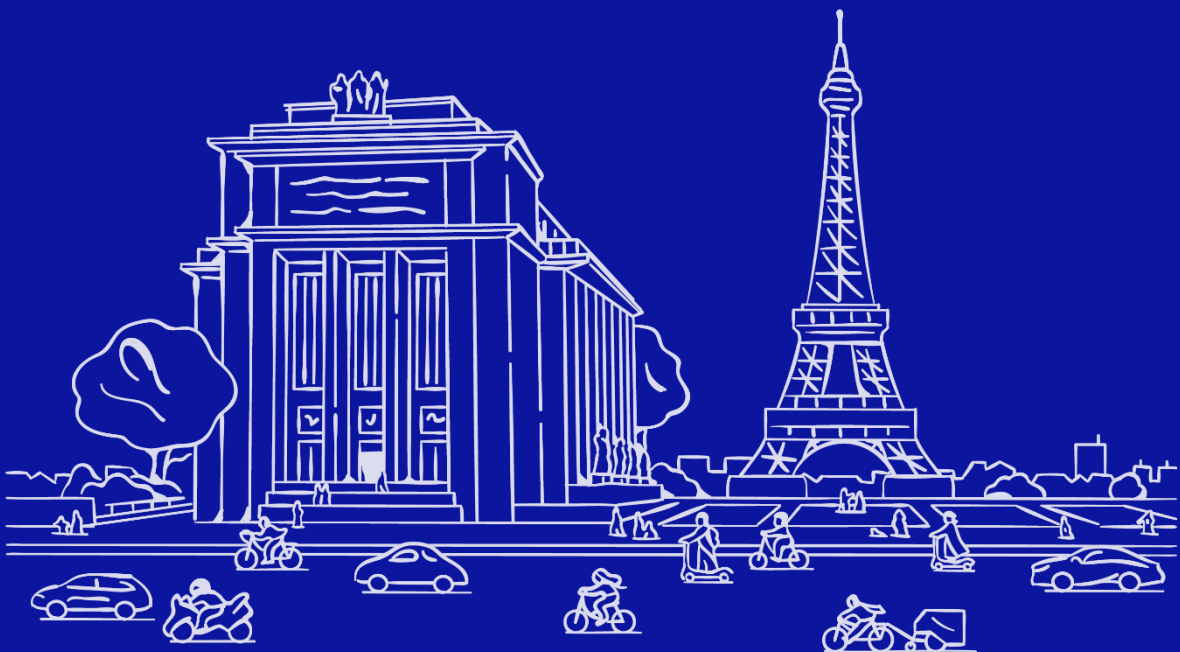




TROCADERO
CAPITAL
PARTNERS

Politique d'investissement durable

2023



OBJET ET PORTEE

Le présent document énonce les grandes lignes de la **politique d'investissement durable** de Trocadero Capital Partners (ci-après « TCP »).

Cette politique manifeste l'engagement de TCP dans une **démarche d'investissement responsable** et s'applique aux interactions de TCP avec l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétés financées, collaborateurs, partenaires...).

Elle permet de répondre aux obligations du **Règlement (UE) 2019/2088** du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure ») et de l'article 29 de la loi Energie-Climat.

A PROPOS DE TROCADERO CAPITAL PARTNERS

Trocadero Capital Partners (TCP) est une société de gestion indépendante, spécialisée dans l'investissement en fonds propres et quasi-fonds propres dans des PME, afin de favoriser leur développement et leur transmission.

TCP est un groupe de gestion d'actifs agréé par l'AMF sous le numéro GP-13000033.

Plus d'informations disponibles sur www.trocaderocp.com

NOS ENGAGEMENTS

NOTRE CONVICTION

La prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est une composante essentielle de notre métier d'investisseur : elle concilie durablement impact financier et impact extra-financier. En faisant de l'ESG un axe stratégique fort, nous aidons les entreprises dans lesquelles nous investissons à s'adapter aux grands enjeux sociétaux pour créer de la valeur tout en préparant l'avenir.

La préservation de notre environnement et la promotion de pratiques socialement responsables renforcent la résilience des entreprises sur leurs territoires, tout en augmentant leur pouvoir d'attraction. Nous sommes convaincus qu'une politique d'investissement responsable couplée à un accompagnement actionnarial engagé contribuent à l'amélioration de la performance globale des entreprises.

Notre approche d'investisseur responsable bénéficie à l'ensemble de nos parties prenantes : les sociétés que nous finançons sont encouragées dans leur démarche de développement durable ; les capitaux de nos investisseurs sont ainsi gérés de manière responsable et éthique ; et nos équipes sont portées par un projet sociétal qui apporte sens et satisfaction.

TCP s'engage à :

- **Intégrer l'ESG aux décisions d'investissement :**
Chaque décision d'investissement repose sur une analyse documentée des critères ESG du dossier.
- **Rendre compte de ses actions en matière d'ESG :**
Grâce à un suivi périodique en matière d'ESG, TCP rend compte de ses actions, notamment dans les rapports périodiques de ses fonds et la revue ESG annuelle de la société de gestion.

INITIATIVES ET ENGAGEMENTS EXTERNES

Engagée au quotidien pour des politiques d'investissement plus durables et inclusives, TCP s'implique au travers de plusieurs initiatives :

- **UN PRI :** l'adoption de la charte des Principes pour l'Investissement Responsable édictée sous l'égide des Nations Unies confirme l'engagement de TCP en matière de développement durable et l'intégration des critères extra-financiers dans sa gestion et sa stratégie d'investissement, ainsi que dans le développement des entreprises de son portefeuille.
- **IC International :** TCP reconnaît par cet engagement les effets du changement climatique sur l'économie et les risques qu'il représente pour les entreprises. TCP se mobilise pour contribuer, à son niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique sous la barre des 2°C. TCP contribue ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de son portefeuille, tout en oeuvrant à une performance durable.
- **France Invest :** par la signature de la charte Parité France Invest, TCP s'engage à adopter des pratiques de recrutement inclusives et à mettre en place des mesures pour attirer et retenir les talents féminins. TCP veille également au respect de cette parité dans chacune des sociétés de son portefeuille.
- **Level 20 :** TCP favorise l'augmentation du nombre de talents féminins dans le secteur du private equity, avec l'objectif d'atteindre 20% de femmes à des positions senior.



POLITIQUE RSE

TCP s'attache à être exemplaire en matière de RSE. TCP veille en particulier à réduire son empreinte carbone et a entrepris des actions significatives en ce sens :

- Incitation aux bons réflexes en matière de tri des déchets, de consommation de papier et d'économie d'énergie. Un guide dédié est remis à l'arrivée de chaque collaborateur,
- Approvisionnement en électricité verte,
- Abandon de l'utilisation des bouteilles et des canettes à usage unique,
- Organisation systématique des séminaires internes en France et transport des collaborateurs en train,
- Organisation d'une fresque du climat pour l'ensemble des collaborateurs,
- Réparation des appareils numériques pour favoriser l'allongement de leur durée de vie,
- Mise en place volontaire d'un plan de mobilité employeur : utilisation prioritaire du train pour tous les déplacements en Europe et pour tous les collaborateurs, déploiement du forfait mobilité durable afin d'encourager les moyens de transports plus écologiques (vélo, covoiturage...).

Sur le plan social, TCP place le développement individuel et collectif au cœur de sa responsabilité d'employeur, en encourageant l'initiative et en développant l'employabilité de ses collaborateurs.

GOVERNANCE ET MOYENS DEDIES

GOVERNANCE ESG

La gouvernance de TCP est une gouvernance collégiale composée d'un directoire (un président et deux directeurs généraux) et d'un Conseil de Surveillance indépendant (3 professionnels expérimentés du secteur financier). L'ESG est à l'ordre du jour d'au moins un conseil par an.

L'équipe responsable de l'ESG (un managing partner, une partner, et la responsable Impact du fonds Environnement et Performance) définit la politique ESG de TCP et coordonne la démarche ESG auprès de l'ensemble des collaborateurs. Ceux-ci sont formés et sensibilisés aux enjeux environnementaux pour agir en véritable relais d'influence auprès des entreprises du portefeuille.

FORMATION INTERNE

Dans une logique d'appropriation et de diffusion, les équipes de TCP sont formées chaque année sur les risques de durabilité. Par ailleurs, une présentation des résultats du reporting RSE est réalisée chaque année auprès de l'ensemble des collaborateurs de TCP.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération des collaborateurs de TCP intègre la prise en compte des risques de durabilité et sera renforcée à l'avenir. La politique de rémunération de TCP repose sur un cadre de rémunération raisonnable et approprié afin de garantir que les collaborateurs ne soient pas encouragés à prendre des risques jugés excessifs ou inappropriés y compris en ce qui concerne les risques en matière de durabilité.

Toute décision relative à l'attribution de la rémunération variable pour une équipe ou pour un collaborateur prend en compte le résultat de la société et de l'équipe et intégrera progressivement des critères ESG, notamment en termes de risques en matière de durabilité.

L'équipe de gestion du fonds Trocadero Environnement et Performance I (TEP) s'est d'ores et déjà engagée à indexer 20% du carried interest à l'atteinte des objectifs environnementaux du fonds.

DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

Dans un monde en constante évolution, TCP contribue à renforcer la pérennité des entreprises partenaires en intégrant les enjeux sociétaux et environnementaux dans leur stratégie de développement, d'innovation, de différenciation et de création de valeur.

Le dialogue est un élément essentiel de la stratégie d'investissement responsable de TCP. La société gère ses portefeuilles d'investissement dans une relation de proximité avec le management. Ainsi, TCP accompagne les entreprises du portefeuille dans la mise en œuvre de leur stratégie, de leur politique de gestion des risques, de leur politique environnementale, sociale et de leur gouvernance. Toutes les sociétés en portefeuille bénéficient de l'accompagnement RSE proposé par TCP.

POLITIQUE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

TCP s'engage à poursuivre ce dialogue avec les dirigeants et les autres actionnaires des entreprises en portefeuille tout au long de l'investissement. Ces échanges sont privilégiés par la participation active aux instances de gouvernance (Conseil de Surveillance ou d'Administration) et par l'exercice des droits de vote lorsque la société de gestion en est dotée.

Lorsque TCP bénéficie d'un rôle de censeur, la société de gestion reste tout aussi proactive dans la sensibilisation des dirigeants et des autres membres du Conseil sur l'importance des enjeux de durabilité dans la stratégie des participations (identification des risques et opportunités, définition d'objectifs d'amélioration et d'indicateurs de suivi).

Notre politique de vote favorise les projets d'entreprise pérennes pour une création de valeur équitable. TCP veille au respect des principes de bonne gouvernance et de déontologie professionnelle, tout en favorisant l'instauration d'une politique sociale propice au recrutement et à la rétention des talents. TCP vote dans l'intérêt exclusif des investisseurs des fonds que la société de gestion gère.

La Politique d'Engagement Actionnariale ayant pour but de présenter la stratégie de TCP en matière d'engagement actionnarial et d'investissement sur le long terme est formalisée au sein d'un document publié sur le site internet de TCP : www.trocaderocp.com

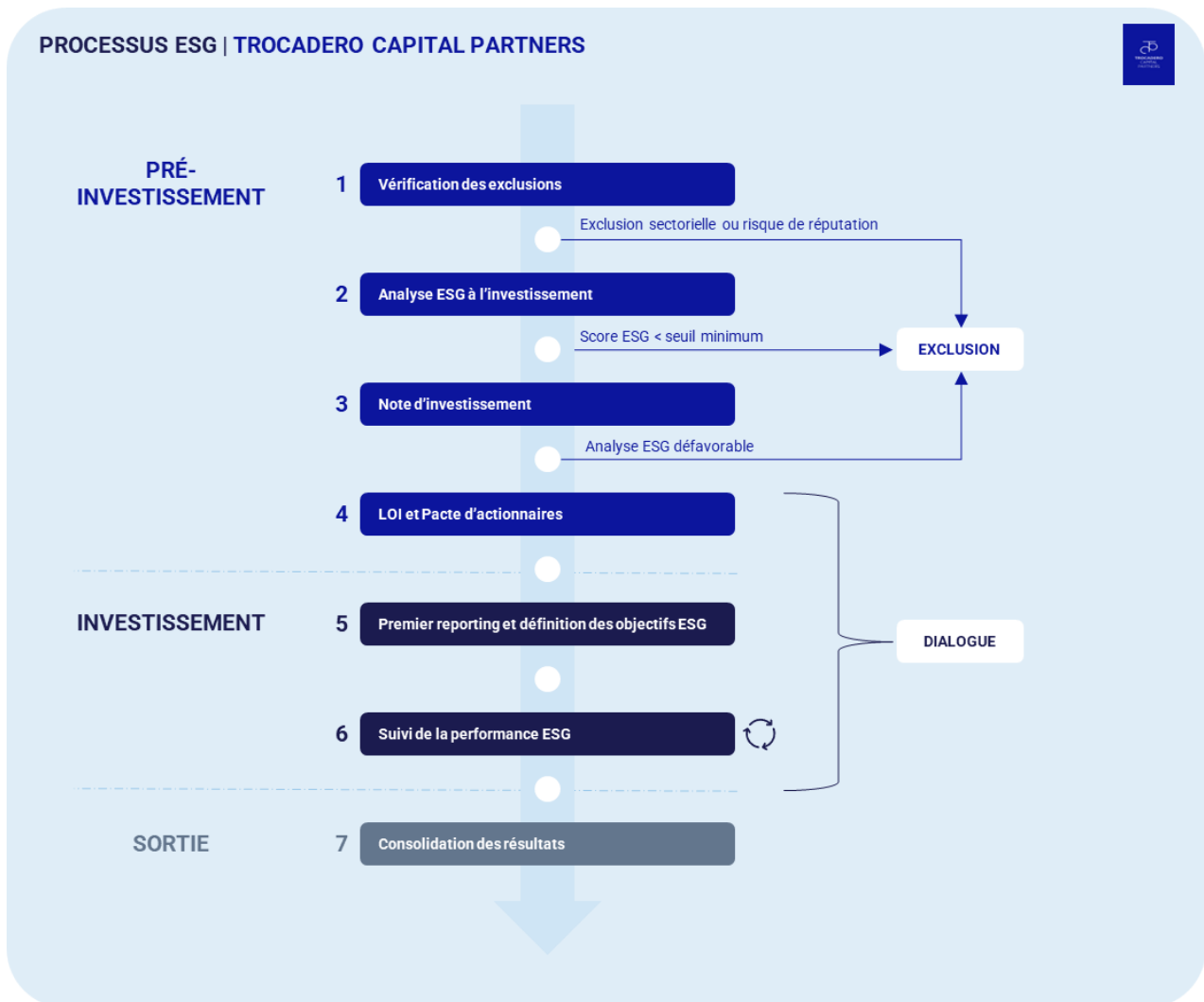
INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE ET DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DANS LE CYCLE D'INVESTISSEMENT

DEMARCHE GENERALE

TCP intègre la prise en compte de l'ESG et des risques de durabilité à chaque étape du cycle d'investissement. L'objectif étant de définir conjointement avec le management des entreprises des actions concrètes pour progressivement aligner leurs pratiques sur les *best practices* pertinentes de leur secteur d'activité.

En amont de l'investissement, la société de gestion initie un dialogue avec les cibles d'investissement afin d'identifier les points forts et les axes d'amélioration RSE de chaque entreprise. Ces premiers échanges permettent de sensibiliser les dirigeants des entreprises aux enjeux de durabilité. Elle sert de fondement pour les étapes suivantes du processus ESG de TCP. En effet, TCP s'engage à poursuivre ce dialogue avec les dirigeants et les autres actionnaires des entreprises en portefeuille tout au long de l'investissement.

PROCESSUS D'ANALYSE ESG



Etape 1 : Vérification des exclusions

TCP vérifie que les cibles d'investissement ne fassent pas partie de sa liste d'exclusions sectorielles. Au-delà des activités illégales, la liste d'exclusions comprend les entreprises qui exercent leur activité dans les secteurs suivants :

- l'exploration, l'extraction, la production, le transport et l'exploitation (y compris pour la production d'énergie ou d'électricité) de charbon, de pétrole et de gaz naturel d'origine fossile et d'hydrocarbures non conventionnels,
- la fabrication et la production de tabac et des produits liés,
- la fabrication et la production de boissons alcoolisées distillées et des produits liés,
- le financement de la fabrication et le commerce d'armes et de munitions de toute sorte, étant précisé que cette restriction ne s'applique pas dans la mesure où ces activités font partie ou sont accessoires à des politiques non équivoques de l'Union européenne,
- les casinos et les entreprises équivalentes,
- la recherche ou le développement de techniques relatives à des programmes ou des solutions de données électroniques :
 - qui visent à permettre l'entrée illégale dans les réseaux de données électroniques ou le téléchargement de données électroniques ;
 - qui visent spécifiquement à soutenir toute activité visée ci-dessous ;
 - les jeux et casinos en ligne ;
 - la pornographie.

En outre, TCP a défini deux types d'activités pour lesquelles la société de gestion s'assure systématiquement du contrôle approprié des problématiques juridiques, réglementaires et éthiques des entreprises finançant la recherche et le développement de techniques relatives :

- au clonage humain pour la recherche ou à des fins thérapeutiques,
- aux organismes génétiquement modifiés ("OGM").

Etape 2 : Analyse ESG à l'investissement

TCP a développé un outil d'analyse ESG à l'investissement. Pour chacune des nouvelles cibles d'investissement, la société évalue la performance de l'entreprise sur les critères ESG matériels à son secteur et à ses activités.

Les trois piliers ESG sont déclinés en **17 indicateurs** :

- 1 - Climat
- 2 - Energie
- 3 - Déchets et économie circulaire
- 4 - Eau
- 5 - Biodiversité
- 6 - Pollution
- 7 - Politique environnementale
- 8 - Répercussions environnementales dans la chaîne de valeur
- 9 - Emploi et conditions de travail
- 10 -Parité et diversité
- 11 -Qualité et sécurité
- 12 -Communautés locales
- 13 -Chaîne de valeur et droits humains
- 14 -Equilibre des pouvoirs
- 15 -Ethique
- 16 -Politique RSE
- 17 -Partage de la valeur

Les équipes de TCP évaluent ensuite la performance de la cible d'investissement

sur chacun des indicateurs et justifient leur choix. Une attention spécifique est apportée à la qualité des évaluations.

Etape 3 : Note d'investissement

Les résultats de l'évaluation ESG sont synthétisés dans l'outil d'investissement (score global, score sur les critères matériels et appréciation des points forts et des axes de progrès de l'entreprise ciblée par l'opération) et doivent être repris dans la note d'investissement.

Le comité d'investissement s'engage à prendre en compte les informations ESG présentées dans la note d'investissement lors de sa décision finale ; une faible performance ESG de l'entreprise pouvant mener à un refus d'investissement.

Etape 4 : LOI et Pacte d'actionnaires

Dès l'entrée en négociation, les entreprises sont informées de l'engagement de TCP en faveur de la prise en compte des enjeux ESG au moyen des lettres d'offre (LOI) et indique que ces enjeux feront l'objet d'un suivi régulier tout au long de la relation partenariale.

Cet engagement est repris dans le Pacte d'actionnaires.

Etape 5 : Définition des objectifs ESG et reporting

L'ensemble des investissements de TCP font l'objet d'une analyse extra-financière rigoureuse tout au long du cycle de vie du fonds via l'outil d'analyse développé en interne avec l'appui d'un cabinet de conseil externe. L'outil est régulièrement mis à jour afin de s'adapter aux dernières préconisations en termes de bonnes pratiques ESG et aux évolutions réglementaires.

Fixation des objectifs

L'évaluation ESG pré-investissement, couplée aux indicateurs de suivi ESG collectés lors du premier *reporting*, constituent une base pour l'identification d'axes d'amélioration et la définition d'un ou plusieurs objectifs ESG spécifiques à chaque participation.

Ces objectifs sont définis à l'entrée de la participation dans le portefeuille TCP. Ils sont également intégrés à l'outil de suivi afin de mesurer les avancées. Chaque objectif doit être atteint par la participation au plus tard avant sa sortie du portefeuille.

Les objectifs fixés doivent être réalisables mais ambitieux. TCP s'engage à encourager ses participations à mettre en place des initiatives ayant du sens au regard de leurs activités et produisant des résultats tangibles pour leurs parties prenantes sur les enjeux ESG.

Suivi mensuel et trimestriel

Pour chaque participation, un suivi ESG est réalisé via un fichier de suivi qui intègre les informations collectées, notamment lors des *reporting* mensuels et trimestriels envoyés aux équipes d'investissement (chiffre d'affaires, composition des instances de gouvernance, nombre de réunions, indépendance des membres, etc.).

Etape 6 : Suivi annuel de la performance ESG

TCP collecte annuellement les données ESG de ses participations. Le reporting annuel permet de générer un profil ESG que TCP inclut dans son reporting annuel à l'échelle des fonds et de la société de gestion. Le suivi permet de gérer les risques en matière de durabilité, de mesurer l'avancement de la participation dans la mise en œuvre de ses objectifs ESG et d'engager le dialogue, voire de proposer un accompagnement spécifique.

INVESTISSEMENT

La publication annuelle d'informations ESG sur les fonds sous gestion permet d'assurer la transparence de la démarche ESG de TCP.

Dans le cas où des co-investisseurs collectent également des données ESG, TCP s'engage à coopérer avec eux en échangeant des informations afin de limiter le nombre de sollicitations des entreprises financées.

SORTIE

Etape 7 : Consolidation des résultats et publication des informations ESG

A l'occasion de la cession de la participation par le fonds, le rapport ESG consolidé est remis à l'entreprise et sert de support pour réaliser un bilan global de la démarche ESG et de l'évolution de la performance extra-financière de la société.

Trocadero Capital Partners s'est dotée de la **solution ESG de Greenscope**. Cette plateforme permet au fonds d'assurer la robustesse de l'évaluation extra-financière à toutes les étapes du cycle de vie d'investissement.

Analyse préliminaire

- Mesurer l'éligibilité et l'alignement taxonomie

Due diligence

- Réaliser une analyse interne de la performance ESG

Suivi

- Simplifier la collecte des données ESG auprès des participations
- Assurer le contrôle qualité et la conformité
- Analyser les données et suivre l'évolution
- Réaliser des benchmarks
- Produire des rapports personnalisés pour chaque participation



PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES (PAI)

L'outil d'analyse ESG de TCP comprend les indicateurs relatifs aux 14 **principales incidences négatives** obligatoires (dites « PAI »).

Des indicateurs PAI supplémentaires pourront être suivis spécifiquement pour certaines des sociétés accompagnées après une analyse poussée du secteur et des principaux risques environnementaux et sociaux associés à leur activité.